

Question présentée par la députée :

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 21 novembre 2019

Question écrite urgente

Absentéisme dans les établissements de détention : au-delà des chiffres, quels enjeux, quelles mesures et quel avenir ?

Si dans le *Rapport de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de la commission d'enquête parlementaire instituée par la motion 2252 chargée de faire rapport au Grand Conseil sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M.*, il est fait mention d'un taux d'absentéisme de 12% dans l'établissement Curabilis par sa direction. Ce chiffre ne semble plus refléter la réalité actuelle, et ce dans les trois principaux établissements pénitentiaires du canton.

Ce sont plutôt des pics d'absentéisme de l'ordre de 15% à 30% selon les établissements que connaîtrait actuellement la détention, ce qui pourrait être mesuré concrètement vu les effets sur le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel, afin de pouvoir assurer les prestations.

De tels taux d'absentéisme méritent en effet d'être vérifiés, car ils sont synonymes d'importantes répercussions sur les conditions de travail des agents de détention et sur la capacité de maintenir le niveau des prestations aux personnes incarcérées.

Mes questions sont les suivantes :

- *Le Conseil d'Etat peut-il fournir des tableaux du taux d'absentéisme mensuel pour les années 2017, 2018 et 2019 pour chacun des établissements de détention ?*
- *Afin de pouvoir estimer l'impact du taux d'absentéisme, quel est le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel en 2017, 2018 et 2019 dans chacun de ces établissements ?*

- *Comment, dans ce contexte, le Conseil d'Etat entend-il poursuivre sa planification pénitentiaire et être en mesure d'ouvrir un nouvel établissement de près de 400 places ?*

Je vous remercie d'ores et déjà pour ces réponses.